MAIRIE DE SORNAY COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Sornay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François Marchal, Maire.

<u>Présents</u>: M. MARCHAL F. Maire, Mmes FAYOLLE Valérie, GAUTHIER Christelle, LETONDAL Sylvie et Mrs ALLIOT Benoît, MARCHAL Luc.

Mme LEGAGNEUX Karine a donné procuration à Mme GAUTHIER Christelle

M. BARBE Sylvain a donné procuration à M. MARCHAL François

<u>Absents excusés</u>: Mme LEGAGNEUX Karine, Mrs BARBE Sylvain, BARBE Dominique, BRIERE Marc, LETHO Alexandre

Secrétaire de séance : ALLIOT Benoît

Début - Fin de la séance : 20h30 - 23h00

Ordre du jour :

- Élection du délégué pour les élections sénatoriales
- Convention avec la CCVM pour commande groupée masques + gel
- Choix de l'entreprise pour réfection du chemin du Puiset
- > Durée d'amortissement pour borne incendie à définir
- Questions diverses

1/ élection du délégué pour les élections sénatoriales

Election du délégué:

M. MARCHAL François est seul candidat. Il est élu (vote : 6 voix pour / 2 bulletins blancs)

Election des 3 suppléants :

Mme GAUTHIER Christelle, M. ALLIOT Benoit, M. MARCHAL Luc sont candidats

Mme GAUTHIER Christelle et M. ALLIOT Benoit sont élus à l'unanimité M. MARCHAL Luc est élu (vote : 7 voix pour, 1 bulletin blanc)

2/ convention avec la CCVM pour commande groupée masques + produits d'hygiène

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, la CCVM a proposé à ses communes membres d'acheter de manière groupée des masques et/ou des produits d'hygiène (gants, gels et solutions hydroalcooliques et leurs contenants) pour leur compte.

La commune a passé commande auprès de la CCVM des masques et/ou produits d'hygiène.

La CCVM a réglé pour son compte et celui des communes les commandes de masques et de produits d'hygiène.

La commune de SORNAY a commandé pour 740 € TTC de masques EUROBOX (participation de l'Etat déduite), et pour 67.48 € TTC de produits d'hygiène soit un total de 807.98 € TTC.

M. le Maire est autorisé à signer la convention avec la CCVM afin de la rembourser. Vote à l'unanimité.

3/ choix de l'entreprise pour réfection du chemin du Puiset

Dans le cadre de la réfection de la voirie chemin du Puiset, plusieurs entreprises ont été consultées. La commune a reçu 4 devis :

TP Velet terrassement : 22 198.00 €

- Colas : 29 195.90 € HT

Eurovia: 37 170.50 € HT

- Bonnefoy: 22 841.60 € HT (- 900 € d'option non retenue)

Les membres du conseil municipal acceptent l'offre de l'entreprise Bonnefoy pour un montant de 22 841.60 € HT – 900 € soit 21 941.60 € HT. Vote à l'unanimité.

4/ durée d'amortissement pour borne incendie

La trésorerie demande à la commune de déterminer une durée d'amortissement concernant la borne incendie installée route de Bay. A l'unanimité, le conseil municipal décide de l'amortir sur 20 ans.

Questions diverses:

- Le recensement de la population aura lieu en 2021
- Affouage: le solde de l'affouage d'un montant de 40 € sera appelé prochainement
- La secrétaire de mairie ayant été mobilisée durant l'état d'urgence sanitaire, une prime exceptionnelle de 300 € lui sera attribuée